

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Office français de protection des réfugiés et
apatrides

**Décision du 16 novembre 2018 modifiant la décision du 13 septembre 2016
portant délégation de signature**

NOR : INTV1832969S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres II, V, VII et VIII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 54-1055 du 14 octobre 1954 portant publication de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, signée le 11 septembre 1952 à New York ;

Vu le décret du 28 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – M. BRICE (Pascal) ;

Vu la décision modifiée du 13 septembre 2016 portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de la décision du 13 septembre 2016 susvisée, les mots : « 31 décembre 2018 » sont remplacés par les mots : « 31 décembre 2019 ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 16 novembre 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*
P. Brice


